

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION ZOTCAR

TABLE DES MATIERES

1	OBJET	2
2	DEFINITIONS	2
3	ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE LOCATION	3
4	CONDITIONS D'ACCES AU SERVICE	3
4.1	Conditions d'accès pour le Propriétaire	3
4.2	Conditions d'accès pour le Locataire	4
4.3	Conditions d'accès à l'application	4
4.4	Suspension d'accès au service	4
5	LE SERVICE DE MISE EN RELATION ENTRE PARTICULIERS	4
5.1	Les fonctionnalités	4
5.2	Inscription d'une annonce par le Propriétaire	5
5.3	Recherche et choix du véhicule par le Locataire	5
5.4	Empreinte bancaire	6
5.5	Prérequis et contrat de location	8
6	LA LOCATION	8
6.1	Contrat de location	8
6.2	États des lieux du véhicule	9
7	CONDITIONS DE REMBOURSEMENT ET MODIFICATION DES GAINS SUITE A UN INCIDENT	14
7.1	En cas de panne	14
7.2	En cas d'accident, de vol, ou de dégradation du véhicule par le Locataire	14
8	CONDITIONS DE REMBOURSEMENT ET MODIFICATION DE GAINS POUR VEHICULE NON CONFORME	14
8.1	Signalement dans les délais	14
8.2	Signalement hors délais	14
9	ASSURANCE ET FRANCHISE	14
9.1	Assurance	14
9.2	Franchise	15
10	RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS	15
10.1	Responsabilités et obligations de Zotcar	15
10.2	Décharge de responsabilité de Zotcar	15
10.3	Responsabilités et obligations du Locataire	15
10.4	Responsabilités et obligations du Propriétaire	16
11	CONDITIONS FINANCIERES	16
11.1	Tarification des locations	16
11.2	Commission de Zotcar	16
11.3	Frais d'annulation par le Locataire	17
11.4	En cas d'annulation par le Propriétaire	17
11.5	Frais de gestion de sinistre	17
11.6	Frais de gestion des contraventions	17
11.7	Frais d'avance de fonds	17
11.8	Pénalités de fin de location	18
11.9	Recouvrement des sommes dues	18
11.10	Pénalités de retard	18
11.11	Non-respect des conditions par le Propriétaire	19
12	RESILIATION	19
12.1	Résiliation par Zotcar	19
12.2	Résiliation par un Membre	19
13	IMPOTS ET TAXES	19
14	NEWSLETTER ET COURRIERS D'INFORMATIONS	19
15	PROPRIETE INTELLECTUELLE	20
16	SIGNATURE NUMERIQUE	20
16.1	Etat des lieux Weproov	20
17	LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION	20

1 OBJET

Les présentes conditions générales de location (les « Conditions Générales de Location ») sont celles de la société ZOTCAR CARAIBES, Société par Actions Simplifiée au capital de 46.114 euros, dont le siège est sis 12 rue des Arts et Métiers – Centre d’Affaires BeBooster Dillone, 97200 Fort-de-France, immatriculée au RCS de Fort-de-France (Martinique) sous le n° 883 548 901, représentée par son Président Michel Thiers.

ZOTCAR CARAIBES est une filiale de la société Zotcar, société par actions simplifiée au capital de 7. 463 euros dont le siège est sis 7 bis rue de la pépinière, 97438 Sainte-Marie, immatriculée au RCS de Saint-Denis-de-la-Réunion sous le n° 819 286 154, représentée par son Président Michel Thiers.

Zotcar propose des services de location collaborative de voitures entre particuliers et/ou professionnels, à travers sa plateforme web (www.zotcar.com) et une application mobile « Zotcar » disponible sur Appstore et Playstore (le « Service »).

Le Service est déployé par Zotcar sur le territoire de La Réunion et par ZOTCAR CARAIBES en Guadeloupe et Martinique. Il s’agit du même service géré de façon centralisée par ZOTCAR, ZOTCAR CARAIBES étant dûment autorisée par la société ZOTCAR à déployer le Service en Guadeloupe et Martinique et à utiliser la (les) marques « Zotcar ».

Zotcar et Zotcar Caraïbes sont ci-après dénommées indifféremment « Zotcar » ou la « Société ».

Les présentes Conditions Générales de Location (CGL) ont pour objet de définir les modalités, les obligations et les conditions dans lesquelles les utilisateurs accèdent et utilisent les Services de Zotcar.

Les relations entre le Propriétaire et le Locataire sont définies dans le contrat de location.

Zotcar n’est pas partie prenante du contrat de location conclu entre le Propriétaire et le Locataire.

2 DEFINITIONS

Les termes ci-dessous auront la signification suivante :

- **Zotcar** : désigne la Société par Actions Simplifiées Zotcar, immatriculée au RCS de Saint-Denis (Réunion) sous le n° d’identification unique 819 286 154, au capital de 7463 euros ainsi que l’ensemble des services, le site internet et les applications mobiles Zotcar.
- **Zotcar Caraïbes** : désigne la Société par Actions Simplifiées Zotcar, immatriculée au RCS de Fort-de-France (Martinique) sous le n° d’identification unique 883 548 901, au capital de 46114 euros ainsi que l’ensemble des services, le site internet et les applications mobiles Zotcar.
- **Membre** : désigne une personne physique ou morale qui utilise Zotcar qui est inscrite et qui a accepté les présentes Conditions Générales d’Utilisation et de Location
- **Véhicule** : désigne un véhicule automobile, de moins de 3,5 Tonnes, à quatre roues, de moins de 10 ans et de moins de 150 000 kms inscrit sur Zotcar.
- **Flotte** : désigne l’ensemble des véhicules inscrits sur Zotcar.
- **Franchise** : somme maximale à la charge du Locataire en cas d’incident.
- **Location** : désigne la prestation de location d’un Véhicule entre un Locataire et un Propriétaire.
- **Locataire** : désigne un membre de plus de 23 ans, titulaire d’un permis de conduire en cours de validité et conforme à la réglementation française, obtenu il y a plus de 3 ans, qui souhaite réserver un véhicule sur Zotcar afin d’en être le conducteur principal.
- **Propriétaire** : désigne un membre qui souhaite louer un véhicule dont il est Propriétaire sur Zotcar.
- **Incident** : désigne un dommage matériel ou corporel, panne, vol, accident survenu pendant la période de location du véhicule.
- **Conducteur supplémentaire** : personne physique de plus de 23 ans, titulaire d’un permis de conduire en cours de validité et conforme à la réglementation française, obtenu il y a plus de 3 ans, mentionné au contrat de location et autorisé à utiliser le véhicule loué sous la responsabilité du Locataire.
- **Réservation instantanée** : fonctionnalité permettant d’accepter une demande de location d’un Locataire pour le Propriétaire.
- **Panne** : Défaillance mécanique, électrique, électronique, hydraulique, survenue en l’absence de tout choc, rendant impossible l’utilisation du véhicule dans le respect de la réglementation en vigueur. La crevaison, la panne ou l’erreur de carburant, l’enfermement des clés sont assimilés à une panne.
- **Application** : désigne l’application mobile créée par Zotcar, disponible sur les plateformes AppleStore et PlayStore
- **CGL** : conditions générales de location

3 ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

L'acceptation des présentes Conditions Générales se fait sous forme d'une case à cocher et constitue la preuve que le membre a pris connaissance et a approuvé les présentes conditions.

Le Membre ne peut bénéficier des services de la plateforme que sous réserve d'acceptation des présentes CGL.

Zotcar utilise comme intermédiaire de paiement le service MangoPay et l'acceptation des présentes Conditions Générales de Location inclut l'acceptation des CGU de MangoPay.

Zotcar se réserve le droit à sa seule discrétion, à tout moment et sans préavis, de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Location.

La modification prendra effet immédiatement après la mise en ligne des nouvelles CGL que tout Membre reconnaît avoir préalablement consultées.

Les présentes CGL annulent et remplacent toute version antérieure.

4 CONDITIONS D'ACCES AU SERVICE

Les fonctionnalités suivantes sont accessibles à tous 24h/24 et 7j/7 :

- Recherche de véhicules et accès à une liste limitée des véhicules inscrits sur Zotcar
- Consultation de la fiche d'information d'un véhicule
- Accès aux différentes informations présentes sur le site Zotcar présentant le service.

Toutes les autres fonctionnalités nécessitent une inscription et leur accès est soumis aux conditions décrites ci-dessous :

4.1 Conditions d'accès pour le Propriétaire

Le Propriétaire doit remplir les conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être inscrit sous sa véritable identité et avoir fourni une véritable adresse de son domicile. Zotcar se réserve le droit de demander à tout moment un justificatif d'identité ;
- Avoir fourni un numéro de téléphone sur lequel le Propriétaire est joignable ;
- Ne pas avoir créé plusieurs comptes membres ;
- Avoir accepté les présentes CGL.

Le Propriétaire peut inscrire uniquement les véhicules :

- Dont il est le seul Propriétaire (tel qu'indiqué sur la carte grise) ou dont il peut justifier une autorisation écrite du Propriétaire.
- Au nom d'une société de crédit ou leasing si le nom du signataire du contrat de crédit ou leasing y est mentionné et qu'il est identique à celui de la personne désignée en qualité de Propriétaire au contrat de location Zotcar ;
- Assurés à son nom au minimum au tiers par une assurance toute l'année et dont le contrôle technique est à jour et réalisé selon la réglementation en vigueur.
- Dits normaux ayant la mention « VP » sur la carte grise, de moins de 3.5T et, à quatre roues, **de 0 à 10 ans** inclus d'un kilométrage maximal **de 150 000 km**, dont la puissance fiscale est inférieure à 14CV et dont la valeur neuve est inférieure ou égale à 50 000 €.
- Dont il possède un double des clés.

Le Propriétaire ne peut pas inscrire les véhicules :

- Dits de luxe et de sports tels que : Aston Martin, Bentley, Bugatti, de Tomaso, Ferrari, Hummer, Lamborghini, Maserati, Porsche, Rolls-Royce, Subaru...
- 2 roues, quads, camping-car, voitures, véhicules de société.
- Transformés ou ayant subi des modifications moteur notamment pour améliorer les performances du véhicule.
- Ayant un kilométrage supérieur à 150 000 kms et ayant plus de 10 ans,
- Dont il ne possède pas la carte grise,

Zotcar se réserve le droit d'accepter ou de refuser un véhicule pour des raisons techniques.

4.1.1 Vérification d'identité (Know Your Customer)

Dès son inscription, une pièce d'identité valide sera demandée au propriétaire.

Cela permettra notamment le versement des gains par notre prestataire MangoPay. En l'absence de pièce d'identité, les paiements seront suspendus temporairement.

En aucun cas, Zotcar ne peut être tenu responsable en cas de retard de paiement.

4.2 Conditions d'accès pour le Locataire

Le Locataire doit remplir les conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 23 ans ;
- Être titulaire d'un permis de conduire valide (permis B) obtenu depuis plus de 3 ans.
- Être inscrit sous sa véritable identité et avoir fourni une véritable adresse de son domicile.
- Zotcar se réserve le droit de demander à tout moment un justificatif d'identité ;
- Ne pas avoir fait l'objet de retrait, suspension ou annulation de permis de conduire ni de résiliation ou nullité de contrat de la part d'un assureur et ce pour tout type de véhicule au cours des 24 derniers mois ;
- N'avoir eu aucun sinistre avec circonstances aggravantes au cours des 36 derniers mois (engagement sur l'honneur du Locataire/Conducteur) ;
- Ne pas avoir créé plusieurs comptes membres ;
- Ne pas être en incapacité médicale à conduire ;
- Avoir accepté les présentes CGL.

Tout membre ne respectant pas ses conditions mentionnées plus haut et ayant validé une location sur Zotcar, peut alors voir sa location Zotcar annulée et ce sans remboursement possible.

4.2.1 Permis de conduire

Un permis de conduire délivré par un état membre à l'Espace Économique Européen (Union Européenne, Suisse, Norvège, Islande, Liechtenstein) est valable en France Métropolitaine, en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion.

Les Locataires ayant un permis délivré par un état extérieur à l'Espace Économique Européen (Union Européenne, Suisse, Norvège, Islande, Liechtenstein) doivent présenter un permis avec photocopie rédigé en français ou accompagné d'une traduction officielle.

Un permis de conduire international doit être accompagné d'un permis national ou une traduction officielle du permis en français.

Tout locataire n'étant pas en capacité de fournir l'un des éléments mentionnés plus haut, peut alors voir sa location annulée et ce sans remboursement possible.

4.3 Conditions d'accès à l'application

Afin d'accéder à l'application, le Membre doit être en mesure de télécharger l'application sur un smartphone équipé et connecté à un réseau internet (GPRS, Edge, 3G,4G, Wifi). Certaines fonctionnalités peuvent être accessibles en mode hors ligne (Offline).

4.4 Suspension d'accès au service

Dans le cas où le Membre a :

- communiqué des informations erronées,
- essayé de détourner le site Zotcar
- fourni une voiture non inscrite sur Zotcar au Locataire,

Zotcar se réserve le droit sans préavis ni indemnité de suspendre l'accès au service à ce Membre.

5 LE SERVICE DE MISE EN RELATION ENTRE PARTICULIERS

5.1 Les fonctionnalités

Le service comprend les fonctionnalités suivantes :

- Inscription et mise en ligne d'un véhicule
- Recherche de véhicules
- Fiche descriptive de véhicule
- Mise en relation des Propriétaires et des Locataires via une interface qui inclut :
- Récapitulatif de la réservation
- État d'avancement de la réservation
- Messagerie privée à disposition du Locataire et du Propriétaire
- Souscription par Zotcar à une assurance tous risques (GFA CARAIBES) qui prend le pas sur l'assurance du Propriétaire durant la durée de la location. Cette assurance bénéficie au Locataire et au Propriétaire.
- Assistance 0km 24h/24 et 7j/7 pendant la durée de la location et véhicule de remplacement en cas de sinistre
- Paiement en ligne sécurisé
- Contrat type de location (obligatoire pour finaliser une location)

Zotcar intervient comme tiers de confiance entre le Propriétaire d'un véhicule et le Locataire en simplifiant la location de véhicules. Ainsi les Membres du service sont sélectionnés sur des critères d'éligibilités objectifs (voir article 4).

Tous les Membres du site répondant aux critères d'éligibilité du Locataire peuvent faire une demande de location pour chaque véhicule inscrit.

5.1.1 Disponibilité du service

Le site et le service est accessible 24h/24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure ou survenance d'un évènement hors du contrôle ou de la volonté de Zotcar.

Le Membre est parfaitement informé que le site Zotcar et par conséquent le service peut être interrompu à tout moment, sans préavis et sans qu'une quelconque indemnité soit due au Propriétaire ou au Locataire.

Zotcar n'est en aucun cas responsable de la non-réalisation d'une location en cas d'indisponibilité du site ou d'une partie du site. Zotcar s'engage à procéder aux opérations nécessaires au rétablissement du site et du service dès qu'il en a connaissance.

5.2 Inscription d'une annonce par le Propriétaire

Le Propriétaire indique les caractéristiques et le descriptif de son véhicule. Il décide du tarif moyen de location qui peut être ensuite ajusté par Zotcar afin d'optimiser la location du véhicule (la tarification des locations est détaillée dans le paragraphe 11.1 des présentes CGL). Il indique la zone géographique et les dates de disponibilités du véhicule et ajoute des photos du véhicule. Le véhicule est désormais inscrit sur le site mais il n'est pas visible auprès des utilisateurs.

Afin de valider son inscription sur le site, le Propriétaire doit envoyer une copie de sa carte grise en la téléchargeant sur le site Zotcar.com.

Une fois réceptionnée et validée par Zotcar (mail de confirmation), le véhicule sera disponible et visible pour les locations.

Tout véhicule qui est fourni par le Propriétaire au Locataire et qui ne respecte pas cette procédure ne sera pas conforme et ne rentrera pas dans le cadre de Zotcar.

Zotcar ne pourra être tenu responsable des annonces écrites par le Propriétaire dont il est le seul responsable. Zotcar pourra néanmoins donner des indications aux Propriétaires afin d'améliorer celles-ci dans le cadre où elles ne sont pas conformes.

Le Propriétaire doit indiquer sur la fiche descriptive détaillée de son annonce, le nombre exact de places assises sécurisées. A défaut, une erreur sur cette information peut être une cause d'annulation de la location ayant pour conséquence le remboursement de la réservation en faveur du locataire.

Dans le cas spécifique où un sinistre a eu lieu au cours d'une location Zotcar, l'annonce du véhicule sinistré sera momentanément suspendue le temps de la remise en état du véhicule.

Zotcar se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de retirer ou de désactiver l'accès à toute annonce pour quelque raison que ce soit, dans le cas où elles sont contraires aux CGL ou préjudiciables pour le site.

5.3 Recherche et choix du véhicule par le Locataire

Les Locataires de Zotcar peuvent procéder à une recherche de véhicule basée sur les critères suivants :

- Date de début de location
- Date de fin de location
- Lieu de prise en charge du véhicule

Ils ont ainsi accès à une liste de véhicules qui correspondent à leurs critères de recherche.

En aucun cas, le Propriétaire ne peut demander une franchise ou une caution à régler en espèces ou par chèque au Locataire (sauf en cas de location réalisée chez un professionnel par l'intermédiaire de Zotcar).

5.3.1 Demande de location émise par le Locataire

Pour effectuer une demande de location, Le Membre doit se connecter et cliquer sur « Envoyer une demande de location » sur le Véhicule de son choix. Plusieurs demandes de location peuvent être effectuées par Le Membre.

5.3.2 Acceptation par le Propriétaire

Après que la demande de réservation soit envoyée, le Propriétaire reçoit un SMS, une notification Push et/ou e-mail afin de lui notifier la demande de réservation émise par le Locataire. Celui-ci a le droit d'accepter ou de refuser la location.

Si le Propriétaire accepte une demande de location, le Locataire en est informé par un e-mail et doit alors procéder au paiement de la location sur le site Zotcar afin de confirmer la location par l'intermédiaire du prestataire MangoPay.

Si le Propriétaire refuse la demande de location, le Locataire en est informé par e-mail.

Le Locataire reconnaît et accepte que Zotcar n'intervient pas dans le choix du tarif de location, qui appartient uniquement au choix du Propriétaire.

5.3.3 Prix et paiement sécurisé

Le prix de la location est déterminé par le Propriétaire ou par le site automatiquement. Le prix du carburant n'est pas inclus dans le prix de la location.

Le paiement de la location par le Locataire confirme la location, selon les tarifs détaillés dans le paragraphe 11.

Le paiement de la location peut se faire par carte de crédit uniquement. Les cartes issues de comptes prépayés et les cartes virtuelles ne sont pas autorisées.

En aucun cas le Propriétaire ne peut demander le paiement de la location en espèces ou en chèques (sauf location avec un professionnel par le biais de Zotcar) sous peine de pénalités.

Zotcar utilise la plateforme MangoPay comme intermédiaire de paiement. Le Locataire et le Propriétaire déclarent connaître et accepter les termes et conditions d'utilisation accessibles à l'adresse suivante : https://www.mangopay.com/terms/end-user-terms-and-conditions/Mangopay_Terms-FR.pdf

Le paiement est entièrement sécurisé du côté de Zotcar (certificat SSL de niveau 2) et de MangoPay.

Les données bancaires sont collectées et traitées par la plateforme MangoPay et son partenaire Payline. Zotcar conserve uniquement les données suivantes :

- IBAN et BIC pour les Propriétaires
- Alias à 4 chiffres de la carte bancaire utilisée, type de carte et date d'expiration
- Identifiants de l'utilisateur, du « wallet » et de la carte bancaire sur MangoPay

Lorsque le Locataire effectue le paiement, il est débité directement et la somme est sécurisée par MangoPay.

3 jours ouvrés suivants la fin de la location, la commission Zotcar est automatiquement versée sur le compte bancaire de Zotcar et le revenu du Propriétaire est transféré sur son compte bancaire.

En acceptant les CGL, le locataire autorise expressément Zotcar le droit de débiter à nouveau la carte bancaire utilisée lors du paiement de la location dans le cadre de la franchise, paiement de location en retard mais aussi en cas de pénalités détaillées dans le paragraphe 11.

Le Locataire est responsable de la carte utilisée sur Zotcar, en aucun cas Zotcar ne pourra identifier le titulaire de la carte.

5.4 Empreinte bancaire

Zotcar se réserve le droit de vérifier 72 heures avant le début de la location que le Locataire est en capacité financière de couvrir le montant minimum de la franchise.

En cas d'échec de l'empreinte bancaire, concernant une réservation effectuée plus de 72 heures avant le début de la location et validée par un paiement déjà encaissé, Zotcar procédera alors à l'annulation de la location et remboursera intégralement la location.

En cas de demande de réservation moins de 48 heures avant le début de la location, si l'empreinte bancaire échoue, alors la réservation du Locataire ne sera pas validée.

5.4.1 Les options de la location

5.4.1.1 L'option rachat partiel de franchise

L'option « rachat partiel de franchise » est une option que le client peut souscrire pour 7 €/jour de location. Cette option facultative permet de réduire la franchise de 800 € à 250 € pour les véhicules de tourisme.

En cas d'incident, si le Locataire a souscrit l'option "Rachat partiel de franchise", le montant maximum correspondant à l'incident (hors frais de dossier et hors pénalités) qui pourra être prélevé par Zotcar est donc de 250€.

En cas de prolongation de la location, le choix initial du Locataire est automatiquement reporté. Par conséquent, si l'option « Rachat partiel de la franchise » a été souscrite pour la location, l'option sera automatiquement incluse dans la demande de prolongation. A l'inverse, si l'option « Rachat partiel de franchise » n'a pas été souscrite avant le début de location, le Locataire ne pourra pas l'ajouter pendant la location ou pour une prolongation de location.

Le rachat partiel de la franchise est exclu en cas d'abus de confiance et en cas de location de véhicule utilitaire.

Même si l'option rachat partiel de franchise est prise, les franchises peuvent être cumulées en fonction du nombre de chocs subi par le véhicule. Le cumul des franchises sera appliqué uniquement sur avis de l'expert désigné par l'assureur.

5.4.1.2 L'option aéroport

Cette option facultative peut être souscrite par le Locataire.

Pour le Propriétaire, cela consiste en un dépôt et/ou à une récupération du véhicule à l'aéroport.

Pour le Locataire cela consiste à avoir le véhicule de location directement à l'aéroport et de l'y déposer au même endroit en fin de location.

Cette option ne peut être souscrite qu'avant le début d'une location.

L'option aéroport est d'un montant total de 40 € à la charge du Locataire :

- Livraison du véhicule à l'aéroport à l'arrivée du Locataire : 20 €
- Récupération du véhicule à l'aéroport au départ du Locataire : 20 €.

Ce service peut être réalisé par :

- Le Propriétaire du véhicule : le montant de l'option lui est entièrement reversé.
- Un mandataire de son choix : le montant de l'option est entièrement reversé au Propriétaire.

5.4.1.3 La navette aéroport

Cette option facultative peut être souscrite par le Locataire.

Dans ce cas, une navette viendra chercher le Locataire à l'aéroport et l'emmènera au dépôt afin de réaliser le début de location.

Il en est de même pour la fin de la location, le Locataire devra ramener la voiture au dépôt, et la navette le redéposera à l'aéroport.

5.4.1.4 Assurance annulation

L'assurance annulation est une assurance optionnelle proposée au Locataire lors du paiement de sa Location. La souscription à cette assurance ne peut être effectuée qu'au moment du paiement de la Location par le Locataire et prend effet dès la validation du paiement. L'assurance annulation est proposée à un tarif de 35€ et permet au Locataire d'annuler sans frais une location payée jusqu'au jour de la remise du véhicule et ce sans condition. Le locataire ayant souscrit à l'option bénéficiera également du remboursement intégral du montant de la Location. Une fois l'assurance souscrite et payée par le Locataire, il ne sera pas possible d'en demander le remboursement.

5.4.1.5 Conducteurs additionnels

Le Locataire a la possibilité d'ajouter jusqu'à 3 conducteurs additionnels sur une location. Tous les conducteurs doivent avoir plus de 23 ans et plus 3ans de permis. Le tarif est de 11€ par conducteur additionnel.

5.4.1.6 Matériels enfants

Les accessoires pour enfants peuvent être proposés par le Propriétaire par le biais de leurs options.

Zotcar propose aux Locataires d'effectuer la location d'un matériel pour enfant aux tarifs indiqués lors de la réservation, sauf pour les locations conclues avec un Propriétaire Loueur Professionnel qui nécessite de se rapprocher directement du Propriétaire pour réserver les accessoires.

La location du matériel pour enfant ne sera proposée que pour les Locations ayant comme lieu de remise et de restitution les lieux suivants : Port de Fort de France - Aéroport Aimé Césaire - Port de Pointe à Pitre - Aéroport Pôle Caraïbes.

5.5 Prérequis et contrat de location

Une fois la location confirmée par le paiement du Locataire, le Locataire et le Propriétaire doivent effectuer les démarches suivantes :

Le Propriétaire doit :

- vérifier les informations du Locataire, notamment la validité de son permis de conduire. Pour cela, le Locataire doit joindre la copie de son permis de conduire directement sur le site. Dès que celui-ci est téléchargé, celui-ci est visible par le Propriétaire sur la fiche de réservation.
- imprimer le contrat type de location en 2 exemplaires (un pour le Propriétaire et un pour le Locataire).
- Imprimer et fournir l'attestation d'assurance valable pour la location.

Le Locataire doit OBLIGATOIREMENT envoyer une copie de son permis de conduire en la téléchargeant directement sur le site Zotcar.com sur la fiche de réservation de la voiture.

Une location est limitée à deux conducteurs uniquement si le Locataire a saisi les informations ainsi que les permis des conducteurs supplémentaires sur le site Zotcar.

Le Locataire et le Propriétaire doivent convenir d'un lieu rendez-vous. Zotcar met à disposition une messagerie privée sur la fiche de réservation à cet effet.

En aucun cas, le Propriétaire ne peut demander un justificatif d'identité (autre que le permis de conduire) au Locataire ou une caution (en espèces ou chèques) en échange du véhicule **sous peine de pénalités conformément à l'article 11***.

Si cette situation se présente, le Locataire doit prévenir Zotcar par email grâce au formulaire de contact disponible sur le site dans la rubrique Nous contacter.

*Sauf si la location est faite chez un loueur professionnel par le biais de Zotcar.

5.5.1 Signalement d'abus

Il est permis à chaque Membre utilisateur de signaler un comportement abusif par email grâce au formulaire de contact disponible sur le site dans la rubrique Nous contacter.

6 LA LOCATION

6.1 Contrat de location

6.1.1 Contrat papier

Le contrat de location Zotcar est généré automatiquement dès que le paiement est réalisé par le Locataire.

Le contrat type fourni par Zotcar doit être entièrement rempli et tous les éléments y figurant sont indispensables.

Celui-ci est composé de plusieurs éléments et il doit être complété et signé des deux parties pour qu'il soit valide :

Les éléments qui doivent être impérativement complétés au début de la location sont :

- Le numéro et de la date de délivrance du permis du Locataire (nom figurant sur le contrat de location). Ces informations peuvent être pré-remplies lorsque le Locataire a téléchargé son permis de conduire sur le site ;
- Le niveau du kilométrage de départ et de fin de location ;
- Le lieu de restitution de la voiture ;
- Date et heure de fin ainsi que si la location a été prolongée ;
- Les dommages du véhicule ;
- Les manquements/dépassements à la fin de la location.

Le Propriétaire et le Locataire sont libres d'agréer des dispositions complémentaires dans le respect de ces présentes CGL et des conditions d'assurance. Toute location dont le contrat ne respecte pas ces conditions ne peut bénéficier du contrat d'assurance de Zotcar.

Le contrat de location et le barème de réparations doivent être signés par les deux parties (Propriétaire et Locataire) en 2 exemplaires. En cas d'incident, il devra être transmis à Zotcar sur la fiche de réservation de Zotcar.com 48 heures maximum après la fin de la location avec la fiche de déclaration sinistre.

Passé ce délai, Zotcar ne pourra intervenir pour les dommages.

Les contrats sont à conserver au minimum un an par le Propriétaire et par le Locataire.

Zotcar n'est en aucun cas partie prenante du contrat de location liant un Locataire et un Propriétaire.

6.1.2 Contrat numérique

Lors du jour de la location le Propriétaire ou le Locataire peut proposer d'utiliser l'application Zotcar et donc par conséquent d'utiliser le contrat numérique.

Pour cela l'application Zotcar doit être installée au préalable par le Membre.
Le Propriétaire devra au préalable compléter son état des lieux sur Zotcar.com.

Dans ce cas aucun contrat n'est à imprimer tout se fait sur l'application Zotcar.

6.2 États des lieux du véhicule

Le jour de la location, le Propriétaire doit refuser la location si :

- la personne se présentant au rendez-vous pour récupérer le véhicule n'est pas le Locataire (sauf si autorisation écrite de celui-ci). Le contrat de location doit être impérativement au nom du conducteur principal.
- le Locataire ne présente pas un permis de conduire à son nom, ne respectent pas les 3 ans d'ancienneté ou n'a pas 23 ans.
- Si le permis de conduire original n'est pas en mesure d'être fourni

Le jour de la location, le Locataire doit refuser la location si :

- Le véhicule remis n'est pas celui figurant sur le contrat de location
- Le kilométrage est supérieur ou égale à 150 000 kms (à savoir que le critère d'entrée sur la plateforme est un kilométrage inférieur à 150 000 kms).

Le Locataire a 24 heures pour signaler si ces éléments se présentent à Zotcar. Une fois ce délai de 24 heures dépassé, le contrat de location vaudra pleinement d'acceptation par le Locataire de l'état du véhicule pour l'ensemble de la location et ne pourra en aucun cas faire l'objet de remboursement partiel (sauf en cas de panne du véhicule).

Le Propriétaire est responsable de sa remise de clés. Dans le cas où le Propriétaire ne procède pas aux vérifications et/ou fourni son véhicule à un Locataire non conforme à nos CGL, le Propriétaire se met hors condition d'assurance et ne pourra prétendre à celle-ci en cas d'incident.

Si un de ces deux cas, ou les deux cas se présentent, le Propriétaire doit contacter Zotcar afin d'annuler la location. Le Propriétaire ne sera pas pénalisé.

Pour les locations annulées le jour de la location, le Locataire sera remboursé conformément aux conditions d'annulation.

6.2.1 Début de la location

Dans le cas où le Locataire a plus de 23 ans et présente un permis valide (plus de 3 ans de permis de conduire), le Locataire et le Propriétaire procèdent à un état des lieux contradictoire qui doit être signé par les deux Parties.

Cet état des lieux doit être le plus précis possible et doit indiquer chaque défaut présent sur le véhicule. Il est recommandé de compléter cet état des lieux par des photos du véhicule.

Le niveau de carburant et le kilométrage du véhicule doivent apparaître clairement sur l'état des lieux dans les champs prévus à cet effet.

Le Propriétaire doit **OBLIGATOIREMENT** :

- vérifier le permis de conduire original du Locataire. Le Locataire doit fournir une copie de son permis de conduire et Le Propriétaire doit impérativement prendre en photo le permis du Locataire.
- fournir une copie de la carte grise au Locataire le jour de la location à garder dans le véhicule ;
- fournir une copie du contrat de location ainsi que l'attestation d'assurance Zotcar ;
- livrer le véhicule dans un bon état de propreté intérieur et extérieur au début de la location sauf en cas de location de dernière minute ou dans le cas où le véhicule a été récupéré le jour même par le Propriétaire.

Le Locataire doit **OBLIGATOIREMENT** :

- envoyer une copie du ou des permis de conduire sur la fiche de réservation Zotcar.com 48 heures avant le début de la location
- fournir une copie de son permis de conduire ou des permis de conduire des différents conducteurs en la/les téléchargeant sur la fiche de réservation ou dans le cas contraire au Propriétaire le jour de la location.
- maintenir le véhicule dans un bon état de propreté intérieur et extérieur pendant la Location. En cas de salissure importante en fin de location, des pénalités pourront être appliquées. Ces pénalités sont détaillées dans le paragraphe 11.

6.2.1.1 Etat des lieux numérique

Par le biais de l'application Zotcar, les Membres peuvent réaliser des états des lieux sur l'application. Deux états des lieux doivent être réalisés : un à la prise du véhicule et un lors de la restitution.

Pour cela les états des lieux doivent être réalisées conformément aux étapes indiquées sur l'application.

Les états des lieux sont ensuite envoyés au Propriétaire et au Locataire à leurs adresses e-mail indiquées sur Zotcar.

Les Membres doivent vérifier l'authenticité des informations fournies par les Parties réalisant l'État des Lieux. En aucun cas, Zotcar ne peut être tenu responsable en cas d'information erronée, fausse, falsifiée, mensongère, partielle, etc.

Les Membres demeurent seul responsable des dommages directs ou indirects, de toute nature, que lui ou tout tiers pourrait subir s'il ne suit pas les différentes étapes prévues par l'application.

6.2.2 Pendant la location

En mettant en location son véhicule, le propriétaire déclare que le véhicule loué est en bon état de marche.

6.2.2.1 Réclamation état du véhicule

- Signalement dans les 24 heures après le début de la location

Le Locataire a la possibilité, pendant les 24 heures à compter de la signature du contrat de location, de s'assurer du bon état du véhicule.

Si le Locataire considère que l'état du véhicule n'est pas conforme, il devra signaler au service client de Zotcar par email grâce au formulaire de contact disponible sur le site dans la rubrique Nous contacter.

En cas de réclamation par le Locataire ou de panne survenue, dans les délais impartis, la location sera interrompue. Le Locataire et le Propriétaire seront indemnisés conformément à l'article 8 des CGL.


- Signalement 24 heures après le début de la location

Au bout de 24 heures d'utilisation, le contrat de location vaudra pleinement acceptation par le Locataire de l'état du véhicule pour l'ensemble de la location et ne pourra en aucun cas faire l'objet de remboursement (sauf en cas de panne du véhicule).

En aucun cas, l'intervention de Zotcar ne pourra être interprétée comme une reconnaissance de responsabilité de l'une ou l'autre des parties.

- Témoins d'alarme

Une location peut être interrompue même hors délais, uniquement dans le cas où les **témoins d'alarme suivant s'allument en rouge** lorsque le véhicule roule.

				
Freins	Batterie	Température	Huile	Pneus

Zotcar fera son maximum afin de trouver une solution au Locataire pour lui fournir un véhicule de remplacement sous réserve de disponibilités. Dans le cas où aucun véhicule ne peut être fourni, Zotcar remboursera les jours où le Locataire n'a pas de voiture.

- Restitution du véhicule

Le Propriétaire et le Locataire doivent convenir d'un rendez-vous pour restituer le véhicule et doivent signer le contrat de fin de location.

6.2.2.2 Prolongation et modification de location

Si le Locataire souhaite prolonger une location déjà commencée, il doit en obtenir l'accord du Propriétaire. Pour cela le Locataire doit se rendre sur la fiche de réservation du véhicule et cliquer sur « Prolonger la location ». Le Locataire accepte alors que sa carte bancaire soit à nouveau débitée pour les jours de location ou options supplémentaires. Le tarif journalier, appliqué pour une prolongation ou une modification, est le dernier tarif enregistré par le Propriétaire.

Le Propriétaire reçoit une demande par e-mail et il peut accepter ou non.

Dans le cas où le Propriétaire refuse la demande, le Locataire est notifié par e-mail et la location se termine à la date prévue au contrat.

Dans le cas où le Propriétaire accepte, le Locataire est automatiquement débité de la somme prévue. L'information de la prolongation est affichée immédiatement :

- Si le prélèvement échoue, le Propriétaire et le Locataire sont prévenus par e-mail et sur le site immédiatement. La date de fin de location est celle initialement prévue.
- Si le prélèvement abouti, le Propriétaire et le Locataire sont prévenus par e-mail et sur le site immédiatement. La date de fin de location est la nouvelle date demandée par le Locataire.

Toute prolongation de location ne respectant pas la procédure ci-dessus ne serait pas considérée comme valable et en conséquence le véhicule, le Locataire et les éventuels conducteurs supplémentaires ne seront pas assurés durant la période de prolongation.

C'est au propriétaire et non à Zotcar de vérifier que la location est bien prolongée et que le locataire peut garder son véhicule.

Si la location n'est pas prolongée conformément à la procédure ci-dessus et que le locataire garde la voiture c'est le Propriétaire qui en est responsable.

- **Contrat de location et prolongation**

En cas de prolongement de location, le Propriétaire et le Locataire doivent le signaler sur le contrat à la restitution du véhicule en cochant « location prolongée » et en indiquant le nombre de jours prolongés.

- **Non-restitution du véhicule par le Locataire**

Si un Locataire garde un véhicule en dehors de la période de location initiale ou sans avoir eu confirmation de la part de Zotcar, il se met hors des conditions d'assurance et tous dommages du véhicule seront de la responsabilité du Propriétaire. **Des pénalités de retard peuvent aussi s'appliquer mais en aucun cas Zotcar ne pourra verser la somme pour les jours prolongés non validés sur Zotcar.com.**

6.2.2.3 Incident pendant la location

- **Signalement de l'incident**

En cas d'incident, le Locataire dispose de 48 heures maximum pour prévenir Zotcar en envoyant toutes les informations par téléphone ou par e-mail à sinistre-guadeloupe@zotcar.com ou sinistre-martinique@zotcar.com et en le signalant impérativement au Propriétaire. Il devra y joindre tout document justifiant l'incident (constat amiable rempli, déclaration de vol...) ainsi que le contrat de location.

Dans le cas où le Locataire ne signale pas le dommage dans les délais une pénalité de 250 € s'applique en plus de la franchise prévue contractuellement.

Si le véhicule est roulant, un signalement au Propriétaire et à Zotcar suffit. Il n'est pas nécessaire de dépanner le véhicule et la location peut suivre son cours.

Si le véhicule n'est plus roulant au moment de l'incident, le Locataire doit alors faire appel à l'assistance afin que le véhicule soit dépanné.

Le Locataire dispose de toutes ces informations sur la fiche : « Que faire en cas de sinistre ? » fournie avec le contrat de location.

- **Obligation des Membres en cas d'incident**

EN CAS DE BRIS DE GLACE

En cas de bris de glace, le locataire doit se rendre le plus rapidement possible chez notre prestataire afin de faire filmer la vitre si celle-ci est brisée pour sécuriser le véhicule.

Dans le cas où le bris de glace ne nécessite pas de remplacement rapide de la vitre (impact hors pare-brise central avant ou arrière), le Locataire peut conserver le véhicule jusqu'à la fin de sa location. Dans le cas où celui-ci ne souhaite pas conserver ce dit véhicule, il devra le restituer à son propriétaire.

Tous nouveaux dégâts engendrés si la vitre n'a pas été filmée seront à la charge exclusive et intégrale au Locataire.

EN CAS DE PANNE

Le locataire doit prendre en photo sur le lieu de la panne, le kilométrage de la voiture, le niveau de carburant restant, ainsi que des photos montrant l'état intérieur et extérieur du véhicule.

Dans le cas où cela n'est pas effectué par le Locataire, Zotcar demandera alors au garagiste ou au Propriétaire de le faire lorsqu'il récupérera la voiture.

Dans le cas où le nécessaire ne peut être effectué par le locataire, le propriétaire devra alors effectuer la comparaison.

Une comparaison sera alors faite avec l'état des lieux de début de location. Le montant correspondant au manque de carburant, à la propriété du véhicule ou tout autre dommage présent à la fin de la location seront facturés au Locataire.

En cas de panne du véhicule pendant la location, le Propriétaire reste responsable des frais liés à la réparation de son véhicule, sauf à démontrer par une expertise que les dégradations sont liées à un usage anormal du véhicule par le Locataire.

Ainsi, en cas de panne du véhicule, les éventuels frais d'expertise, de remorquage et de gardiennage supplémentaires seront également à la charge exclusive du Propriétaire.

Toutefois, sur présentation d'un rapport d'expertise démontrant la responsabilité au Locataire liée à une utilisation anormale du véhicule, le Propriétaire peut réclamer le versement de la somme due au titre de la remise en état du véhicule. Le Locataire a la possibilité d'effectuer une contre-expertise à sa charge pour contester sa responsabilité. Dans le cas où la responsabilité du Locataire est engagée conformément au rapport d'expertise, les éventuels frais de remorquage supplémentaires sont à la charge exclusive du Locataire.

EN CAS DE CREVAISON

En cas de crevaison, les pneumatiques sont à la charge du Locataire. S'il est nécessaire de changer deux pneus ou plus suite à une crevaison, le Locataire devra payer le remplacement d'un pneu ainsi que 50% du coût d'un deuxième pneu. Les 50% du deuxième pneu seront à la charge du Propriétaire sauf si l'éclatement vient d'une mauvaise manipulation du Locataire.

Si la crevaison est due à une vétusté anormale des pneus, tous les frais seront à la charge du Propriétaire. C'est au Locataire de prouver que les pneus étaient anormalement usés grâce à un document fourni par un garage ou d'un expert.

Si le Véhicule ne dispose pas de roue de secours ou de dispositif pour réparer une crevaison, les frais liés au dépannage du Véhicule seront à la charge du Propriétaire.

Si le Véhicule dispose d'une roue de secours, ou de dispositif pour réparer une crevaison et que le véhicule est tout de même remorqué pour motif de crevaison, tous les frais supplémentaires occasionnés seront à la charge du Locataire.

• Dépannage du véhicule

Notre assurance Tous risques est assortie d'une assistance 0 km 24h/24 et 7j/7 ainsi que du service « véhicule de remplacement » dans les limites fixées par les conditions d'assurance.

Si le véhicule est non roulant le Locataire doit faire appel à l'assistance afin que le véhicule soit remorqué dans un garage le plus proche du lieu de l'incident.

POUR BENEFICIER DU SERVICE ASSISTANCE

Numéro :

- **0596 484 000** pour la Martinique
- **0590 971 971** pour la Guadeloupe

Nom de société : **Zotcar**

N° de police d'assurance :

- **A5596694** pour les Véhicules de tourisme
- **A5596695** pour les véhicule utilitaire

Le service assistance dépannera le véhicule dans le garage affilié GFA CARAIBES le plus proche, sauf si refus du Propriétaire dans ce cas le remorquage sera à la charge du propriétaire.

Dans le cas où le véhicule est remorqué dans un garage non affilié GFA CARAIBES par choix du Propriétaire, le Propriétaire peut avoir la demande par le réparateur d'avancer la totalité des frais de réparations.

Si les réparations se font dans un garage affilié GFA CARAIBES, c'est la GFA CARAIBES qui avancera la totalité des réparations. Zotcar se chargera ensuite d'intervenir auprès du Locataire pour récupérer la franchise.

• Immobilisation du véhicule

Si suite à un incident, le véhicule assuré est irréparable dans un délai de 24 heures et nécessite plus de 3 heures de main d'œuvre à compter de l'arrivée du véhicule au garage, l'assistance met à la disposition du Locataire ou du Propriétaire un véhicule de remplacement de catégorie A et non de même catégorie que le véhicule loué.

La mise à disposition d'un véhicule de remplacement ne se fait que dans les conditions suivantes :

- disponibilité d'un véhicule dans le parc de véhicules de l'assistance
- le Locataire a fait appel à l'assistance au moment des faits,
- le véhicule est remorqué dans un garage partenaire GFA CARAIBES
- le réparation du véhicule nécessite 3 heures de main d'œuvre et 24 heures d'immobilisation.

Seul le garagiste a la compétence pour le notifier à l'assistance et de ce fait déclencher la mise à disposition d'un véhicule de remplacement par le service d'assistance.

- Durée et mise en place véhicule de remplacement

C'est au Locataire de faire la demande au service Assistance pour le véhicule de remplacement.

Dans ce cas, et si les conditions prévues par l'assurance sont réunies, Zotcar sollicitera son assurance et son service assistance pour mettre à disposition un véhicule de remplacement. Les véhicules de remplacement sont de catégorie A.

Si un véhicule de remplacement, quel que soit sa catégorie, est mis à disposition du Locataire, aucun remboursement ne sera possible pour les jours déjà réglés par le Locataire.

En cas de panne, la mise à disposition d'un véhicule de remplacement ne peut excéder 5 jours. La mise à disposition du véhicule se fait soit par l'assistance soit par Zotcar en fonction des disponibilités.

En cas d'accident, la mise à disposition d'un véhicule de remplacement ne peut excéder 5 jours. Pour le véhicule de remplacement, la mise à disposition se fait soit par Zotcar si disponibilités ou par le Locataire qui a la possibilité d'avancer les frais et se faire rembourser directement par la GFA CARAIBES dans la limite de 23€/jour pendant 5 jours.

Le temps nécessaire à la mise à disposition d'un véhicule par l'assurance ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement, s'il n'excède pas 48 heures.

Si l'assurance est dans l'impossibilité de mettre un véhicule de remplacement à disposition du Locataire, ce dernier est remboursé au prorata des jours où il n'a pas eu de véhicule à sa disposition.

En aucun cas, Zotcar ne peut être tenu responsable si le service Assistance est dans l'incapacité de fournir un véhicule de remplacement.

Dans le cas où il y a un incident pendant la location, une modification des paiements sera effectuée conformément à l'article 7.

6.2.3 A la fin de la location

Le Locataire et le Propriétaire procèdent à un tour du véhicule et relèvent le niveau de carburant et le kilométrage.

Le Locataire s'engage à remettre le carburant au niveau initial au retour du véhicule.

Le nombre de barres manquantes devra apparaître sur l'état des lieux de fin de location.

Dans le cas où le véhicule n'est pas dans le même état qu'en début de location (manque de carburant, véhicule sale) des pénalités détaillées dans l'article 11 sont appliquées.

Si des dommages sont à déclarer, l'état des lieux de fin de location doit le stipuler. Pour cela la case « Dommages à déclarer » doit être cochée.

Sans ce contrat de location signé et avec la case cochée, Zotcar ne pourra pas intervenir pour les dommages.

Par ailleurs la fiche sinistre doit être complétée et signée.

L'état des lieux de fin de location doit être impérativement signé par les deux Parties (Locataire et Propriétaire).

Le Locataire doit obligatoirement déclarer tout dommage sur le véhicule dans un état des lieux de fin de location.

En cas de dommage sur le véhicule, le Locataire et le Propriétaire doivent impérativement informer Zotcar par email grâce au formulaire de contact disponible sur le site dans la rubrique Nous contacter et en joignant le contrat de location et la déclaration de sinistre signés des deux parties (début et fin de location) dans un délai de 48h suivant la fin de la relation. Au-delà de ce délai, la location sera considérée comme complète par Zotcar et aucune intervention de Zotcar ou de son assurance ne sera possible.

- **Arrangement à l'amiable :**

Sur le contrat de location, le Propriétaire et le Locataire ont la possibilité de s'arranger à l'amiable en cochant la case à cocher « On s'arrange à l'amiable ».

Dans le cas où cette case est cochée, le Propriétaire se désengage de toute intervention possible par Zotcar pour dommages du véhicule mais aussi pour les pénalités suivantes :

- retard du Locataire pour la restitution du véhicule ;
- carburant manquant ;
- kilométrage autorisé dépassé.

ETAT DES LIEUX NUMERIQUE

Tout comme l'état des lieux papier, les éléments différents du début de location doivent être signalés sur l'application Zotcar.

7 CONDITIONS DE REMBOURSEMENT ET MODIFICATION DES GAINS SUITE A UN INCIDENT

Si le véhicule est toujours en état de rouler, l'incident n'a aucune incidence sur le tarif de la location et les gains pour le Propriétaire.
Si le véhicule est non roulant, les conditions suivantes s'appliquent :

7.1 En cas de panne

En cas de panne due à une usure prononcée d'une pièce ou du véhicule (exemple : embrayage, batterie), le Propriétaire ne pourra toucher des gains que les jours où son véhicule a été réellement loué et en bon état de fonctionnement.

Si la panne a lieu dans les 24 premières heures, le propriétaire ne touchera aucun gain.

Zotcar fera son maximum afin de trouver un véhicule de remplacement au Locataire sous réserve de disponibilités. En cas d'impossibilité par Zotcar ou par l'assistance de fournir un véhicule de remplacement, Zotcar se chargera de rembourser au Locataire de la somme restante.

7.2 En cas d'accident, de vol, ou de dégradation du véhicule par le Locataire

En cas d'accident et quel que soit la responsabilité du Locataire, le Propriétaire touchera la totalité des gains de la location prévue initialement.

Dans ce cas, et si les conditions prévues par l'assurance sont réunies, Zotcar sollicitera son assurance et son service assistance pour mettre à disposition un véhicule de remplacement.

En cas d'accident et quel que soit la responsabilité du Locataire, aucun remboursement n'est possible, et ce même si l'assurance est dans l'impossibilité de mettre un véhicule de remplacement à disposition du Locataire.

8 CONDITIONS DE REMBOURSEMENT ET MODIFICATION DE GAINS POUR VEHICULE NON CONFORME

8.1 Signalement dans les délais

Le Locataire a 24 heures pour signaler à Zotcar que le véhicule est non conforme.

Dans le cas, où le Locataire signale à Zotcar dans ces délais, le Locataire sera facturé 24 heures de location.

40 € supplémentaires seront facturés au locataire si le propriétaire vont chercher la voiture.

Si le Locataire ramène la voiture au point de rendez-vous, les 40 € ne seront pas facturés.

Si la panne a lieu dans les 24 premières heures, le propriétaire ne touchera aucun gain.

Zotcar fera son maximum afin de trouver un véhicule de remplacement au Locataire sous réserve de disponibilités. En cas d'impossibilité par Zotcar de fournir un véhicule de remplacement, Zotcar se chargera de rembourser le Locataire les jours où il n'y pas de véhicule.

8.2 Signalement hors délais

Au bout de 24 heures d'utilisation, le contrat de location vaudra pleinement acceptation par le Locataire de l'état du véhicule pour l'ensemble de la location et ne pourra en aucun cas faire l'objet de remboursement (sauf en cas de panne du véhicule).

9 ASSURANCE ET FRANCHISE

9.1 Assurance

Zotcar a souscrit une assurance tous risques et responsabilité civile auprès de la GFA CARAIBES permettant aux Locataires et aux Propriétaires de bénéficier d'une couverture d'assurance durant la durée de la location.

La couverture de l'assurance commence à la prise en charge du Véhicule par le Locataire (date et heure indiquées sur le contrat de location faisant foi).

La couverture d'assurance prend fin à la restitution du Véhicule par le Locataire au Propriétaire (date et heure indiquée sur le contrat de location).

Si le Locataire prend le Véhicule avant l'heure convenue sur le site Zotcar ou rend le Véhicule après l'heure indiquée sur le site Zotcar, l'assurance ne couvrira pas les éventuels dommages survenus avant ou après l'heure indiquée sur le site Zotcar, l'assurance ne couvrant strictement que les dommages survenus pendant la durée de la location. En revanche, le Locataire doit dans ce cas solliciter auprès de Zotcar une extension de la couverture d'assurance, cette extension pouvant être sujette à des frais additionnels qui seront précisés par Zotcar.

9.2 Franchise

Pour chaque location, une franchise contractuelle s'applique pour chaque dommage.

Franchise Dommages	800 € pour les véhicules de tourisme 1200 € pour les véhicules utilitaires
Franchise Dommages (avec option rachat partielle de franchise)	250 €
Franchise Bris de glace	20 % des dommages
Franchise Dommages Catastrophes Naturelles	Fixé par arrêté préfectoral

En cas de Bris de glace, Le locataire devra régler automatiquement les 20 % des réparations au réparateur.

En acceptant les CGL et le barème de réparations, le Locataire s'engage à verser à Zotcar les montants inscrits sur le barème des réparations dans le cas où le dommage est inférieur à la franchise et qu'aucun tiers n'est impliqué.

Cette somme est versée au Propriétaire pour les réparations de son dommage et aucun dossier n'est ouvert à l'assurance. Le Propriétaire est libre d'effectuer les réparations ou non de sa voiture.

Dans le cas où le Locataire conteste le montant des réparations, celui-ci a la possibilité de mandater un expert à ces frais pour chiffrer les dommages.

A ce titre, Zotcar peut, en cas d'Incident (dommages, panne, accident, vol) débiter à nouveau la carte bancaire utilisée pour le paiement dans la limite des montants de la franchise (hors frais de dossier et pénalités).

Les conditions de franchise sont détaillées dans les conditions d'assurance.

L'ensemble des franchises sont à la charge du Locataire sauf en cas d'accident impliquant un tiers reconnu comme responsable.

Dans le cas où l'expertise du véhicule révèle que le sinistre est dû à un défaut d'entretien du véhicule (exemples : freins défaillant, pneus lisses ...), la franchise est à la charge du Propriétaire.

Les franchises peuvent être cumulées en fonction du nombre de chocs subi par le véhicule. Le cumul des franchises sera appliqué uniquement sur avis de l'expert désigné par l'assureur.

Zotcar prélèvera également des frais de gestion du dossier.

10 RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS

10.1 Responsabilités et obligations de Zotcar

Zotcar s'engage à :

- Optimiser autant que possible la disponibilité du service
- Mettre en place les critères d'éligibilité et d'accès à la plateforme
- Assurer par l'intermédiaire de la GFA CARAIBES les véhicules qui répondent aux critères d'éligibilité accessibles dans ces présentes CGL.

10.2 Décharge de responsabilité de Zotcar

Zotcar fournit un service de relations entre Propriétaires et Locataires. A ce titre, Zotcar n'est en aucun cas partie des contrats de locations qui peuvent se conclure entre les Membres.

Zotcar ne pourra à aucun moment supporter une quelconque responsabilité en cas de dommage corporel ou matériel, abus de confiance, vol, panne, accident ou contravention avant, pendant et après une location. Le Membre ne pourra à aucun moment rechercher réparation auprès de Zotcar pour tout dommage direct ou indirect, de quelque nature que ce soit.

Les CGL stipulent que les Membres doivent fournir des informations exactes. Zotcar ne se porte pas garant et n'est pas tenu de vérifier l'authenticité et la légalité des informations fournies par les Locataires et Propriétaires.

Zotcar n'est pas Propriétaire des véhicules proposés à la location sur la plateforme.

10.3 Responsabilités et obligations du Locataire

Le Locataire s'engage à :

- Ne pas chercher à tromper Zotcar ou le Propriétaire sur son identité, la validité de son permis de conduire ou sur toutes les informations qui le concernent

- Conduire prudemment et respecter en tout temps le code de la route
- Ne pas modifier le véhicule loué ou ses équipements
- Ne pas chercher à dissimuler un dommage au véhicule
- Respecter toutes les réglementations en vigueur
- Contrôler l'état du véhicule en début et fin de Location et signaler tout défaut sur le véhicule.
- Ne pas prolonger la location sans avoir obtenu l'accord écrit du Propriétaire et de Zotcar.
- Maintenir le véhicule dans un bon état de propreté intérieur et extérieur
- Informer Zotcar de tout Incident (dommage, panne, vol, accident, contravention) dans les plus brefs délais
- Prendre à sa charge toute contravention reçue pour une infraction commise durant la période de location (excès de vitesse, mauvais stationnement, enlèvement de voiture...)
- Prendre à sa charge les frais engagés pour remplacer les clés du véhicule en cas de perte
- Ne pas fumer dans le véhicule loué
- Prendre en compte les demandes spécifiques du Propriétaire

Le Locataire est responsable du véhicule pendant toute la durée de la location.

10.4 Responsabilités et obligations du Propriétaire

Le Propriétaire s'engage à :

- Ne pas chercher à tromper Zotcar ou le Locataire sur son identité, son véhicule ou sur toutes les informations qui le concernent.
- Ne pas chercher à tromper Zotcar ou le Locataire en proposant un paiement en espèces ou en chèque au Locataire.
- Fournir un descriptif conforme du véhicule incluant les photos.
- Remettre une copie de la carte grise du véhicule au Locataire au début de chaque location
- Maintenir son véhicule dans un parfait état de fonctionnement, en effectuant régulièrement le contrôle technique du véhicule
- Maintenir son véhicule dans un bon état de propreté intérieur et extérieur
- Respecter toutes les réglementations en vigueur et en particulier concernant la conservation à bord du véhicule d'un gilet de sécurité et d'un triangle de pré-signalisation.
- S'assurer que tout équipement spécial dans le véhicule respecte les normes de sécurité (siège bébé...)

Le Propriétaire est responsable du véhicule avant et après chaque location.

10.4.1 Intervention pour le compte du Propriétaire

En acceptant les CGL, le Propriétaire déclare donner à Zotcar un mandat d'encaissement des différentes sommes dues au titre du prix total de la location, de la franchise, des frais forfaitaires, des pénalités, des frais de dossier, des frais d'assurance et d'assistance au nom et pour le compte du Propriétaire.

10.4.2 Procuration de location

Le Propriétaire peut demander une tierce personne d'effectuer une ou plusieurs locations en son nom, par le biais d'une procuration selon le modèle fourni par Zotcar. Cette procuration devra s'accompagner d'une copie d'une pièce d'identité du Propriétaire en cours de validité et de la personne désignée.

11 CONDITIONS FINANCIERES

11.1 Tarification des locations

Le tarif d'une location est constitué d'un prix journalier de location et d'un prix pour les options supplémentaires (conducteurs supplémentaires, livraison du véhicule à l'aéroport, rachat de franchise...)

Le Propriétaire décide d'un tarif moyen journalier de location, sous réserve que ce tarif ne soit pas inférieur à 10€ par jour. Zotcar se réserve le droit d'adapter ce tarif à tout moment pour optimiser les chances de location du véhicule.

Les tarifs des options sont affichés au moment de la réservation. Zotcar perçoit 30% de commission sur la totalité de la location.

Concernant l'option aéroport, le montant est adressé à celui qui réalise la prestation.

Zotcar ainsi que le Propriétaire ne perçoivent aucunement le montant du rachat partiel de franchise qui est directement adressé à la GFA CARAIBES.

11.2 Commission de Zotcar

Zotcar perçoit une commission de 30% (hors option rachat partiel de franchise) qui s'applique sur la totalité du prix de la location. Le rachat de franchise est reversé intégralement à la GFA CARAIBES.

Cette commission comprend :

- Les frais de fonctionnement de la plateforme Zotcar
- L'assurance tous risques du véhicule par la GFA CARAIBES.

En cas d'offre ESPRIT LIBRE Zotcar perçoit une commission de 50% du montant de la location : se référer aux CGS Esprit Libre pour plus de détails.

11.3 Frais d'annulation par le Locataire

En cas d'annulation par le **Locataire** :

- plus de 48h avant la location : Zotcar applique des frais d'annulation de 10% sur le montant total de la location. Le Locataire est remboursé du montant restant. Le Propriétaire ne perçoit pas les gains attendus.
- moins de 48h avant la location : Zotcar applique des frais d'annulation à hauteur de 50 % sur le montant total de la location. Le Locataire est remboursé du montant restant. Le Propriétaire ne perçoit pas les gains attendus.

Toute location annulée, le jour même de la location ou après le début de la location, est due et ne peut pas être remboursée.

Le Propriétaire ne perçoit pas les gains attendus.

Le Locataire peut contester les frais d'annulation en cas de force majeure sous présentation d'un document justificatif par email grâce au formulaire de contact disponible sur le site dans la rubrique Nous contacter.

Les frais d'annulation ne sont pas appliqués si le Locataire a souscrit à l'assurance annulation.

11.4 En cas d'annulation par le Propriétaire

Si l'annulation de la location vient du Propriétaire (le Propriétaire souhaite annuler, le Véhicule n'est plus disponible, panne ou incident sur le véhicule avant le début de la location...),

Zotcar applique des frais d'annulation à hauteur de 70€ qui seront totalement reversés à ZOTCAR.

Zotcar fera son maximum afin de lui trouver une voiture de remplacement sous réserve de disponibilités. Dans le cas contraire, Le locataire est remboursé intégralement.

En aucun cas Zotcar ne peut être tenu responsable d'une annulation d'un Propriétaire.

11.5 Frais de gestion de sinistre

Pour tout sinistre impliquant une réparation ou une intervention de l'assurance, les frais de dossier redevables par le Locataire sont fixés à 50 €. Cette somme est entièrement perçue par Zotcar.

11.6 Frais de gestion des contraventions

Contravention pour stationnement : ces infractions étant traitées directement par les communes concernées les propriétaires devront régler ces amendes.

Elles seront ensuite attribuées au Locataire (Coût de l'amende + 20 € de frais de gestion).

En cas de contravention pour véhicule mal garé ou de mise à la fourrière, le Locataire en assume les frais.

En cas d'excès de vitesse du Locataire ou autre infraction au code de la route, le Propriétaire sera destinataire de l'amende de l'avis de retrait de points. S'il s'en est aperçu, le Locataire aura préalablement informé Zotcar. Le Propriétaire devra déclarer ne pas être l'auteur de l'infraction aux services de perception et leur renverra la requête en exonération en indiquant l'identité du Locataire. Il devra y joindre une copie du contrat de location ainsi qu'une copie du permis de conduire du Locataire.

Les CGL précisent que le Propriétaire doit garder le contrat de location au minimum pendant un an et prendre une photo du ou des permis de conduire au moment de la signature du contrat de location. Si le Propriétaire n'est pas en mesure de présenter ces éléments, celui-ci gardera les infractions à sa charge. Zotcar n'est pas responsable du contrôle des permis de conduire des Locataires. Seul, le Propriétaire est responsable de la vérification du ou des permis de conduire avant le début de sa location. En aucun cas Zotcar ne peut être tenu responsable des infractions commises lors d'une location.

Toute contravention entraîne des frais de pénalités fixes de 20 € appliqués au Locataire (10 € sont adressés au Propriétaire et 10 € sont reversés à Zotcar). En cas de mise à la fourrière, s'il en résulte un retard de livraison dudit véhicule à la fin de la location, les pénalités de retard décrites dans le paragraphe 11.7 des présentes CGL seront appliquées.

11.7 Frais d'avance de fonds

En cas d'incident impliquant l'application de la franchise ou dans le cadre des pénalités détaillées dans les présentes CGL, Zotcar débitera la carte bancaire du Locataire utilisée pour le paiement de la location.

Dans le cas où le débit de la carte bancaire du Locataire échoue, en raison de fonds insuffisants sur le compte bancaire du Locataire ou du dépassement de la date d'expiration, Zotcar enverra une demande au Locataire pour régulariser la situation sous 8 jours. Si la régularisation n'est pas effectuée, le Locataire sera redevable d'une pénalité de 50 € pour frais de gestion et d'avance de fonds au Propriétaire. Cette somme est perçue intégralement par Zotcar.

Les éventuels frais de recouvrement engagés par Zotcar seront entièrement à la charge du Locataire.

11.8 Pénalités de fin de location

Les pénalités sont également appliquées après la fin de la location sur présentation du contrat de location (signé des deux parties) par le Propriétaire par email grâce au formulaire de contact disponible sur le site dans la rubrique Nous contacter.

Motifs	Facturation
Véhicule sale intérieur	20 €
Véhicule sale extérieur	20 €
Carburant manquant	10 € / barre manquante
Pénalités de retard (moins de 24h)	5€/heure
Pénalités de retard (plus de 24h)	120 €
Contravention	20€
Frais de dossiers pour pénalités (carburant, véhicule sale, retard, etc.)	20€
Frais de dossiers pour sinistre	50 €

En cas d'intervention de Zotcar pour les pénalités, la somme totale des pénalités est adressée au Propriétaire (cf. CGS en cas de voiture gérée par Zotcar).

A ces frais s'ajoutent des frais de dossier qui seront appliqués au Locataire et directement adressé à Zotcar.

Le Propriétaire déclare donner à Zotcar un mandat d'encaissement des différentes sommes dues au titre du prix total de la location, de la franchise, des pénalités de location des frais de dossiers, des frais d'assurance et d'assistance au nom et pour le compte du Propriétaire.

11.9 Recouvrement des sommes dues

Si Le Locataire doit des sommes à Zotcar, celui-ci devra resituer ces sommes dans les délais convenus avec la société.

Une fois ce délai passé, Zotcar procédera aux prélèvements des sommes sur la/le(s) carte(s) enregistrées sur Mangopay qui ont été utilisées lors de paiement d'une location sur Zotcar.

Celui-ci recevra un mail une fois les prélèvements effectués.

11.9.1 Carte bancaire

Le Locataire est responsable des cartes utilisées sur son compte Zotcar.

En aucun cas, Zotcar ne pourra être tenu responsable de prélèvements abusifs ou de non vérification d'identité du propriétaire de la carte bancaire.

Il convient donc au locataire et au titulaire de la carte bancaire de trouver un arrangement amiable.

Zotcar pourra fournir sur demande les justificatifs du ou des paiements qui ont été réalisées avec les cartes bancaires sur Zotcar au titulaire de la carte ainsi que l'identité de celui-ci.

De même, ces paiements attestent en tout état de cause, l'utilisation connue de la carte bancaire pour une location sur Zotcar.

11.10 Pénalités de retard

En cas de non-présentation du Locataire à la fin de la location, les frais de pénalités suivants sont appliqués :

- Pour un retard inférieur à 24h, le Locataire devra s'acquitter d'une pénalité de 5 € par heure pleine de retard (30% seront reversées à Zotcar et 70% au Propriétaire)
- Pour un retard supérieur à 24h : une pénalité fixe de 120 € s'applique auxquels s'ajoutent 40 € supplémentaires par jour entier de retard.

En plus de ces pénalités de retard, le locataire est redevable du prix de la location de la voiture qui est automatiquement prolongée jusqu'à la restitution du véhicule.

Ces pénalités de retard s'appliquent pour le retard à la restitution du véhicule par le Locataire au Propriétaire.

Elles ne s'appliquent aucunement en cas d'incident pendant la location (si l'incident est la cause du retard).

11.11 Non-respect des conditions par le Propriétaire

En aucun cas le Propriétaire ne peut demander le paiement de la location en espèces ou en chèque sous peine de pénalités (sauf si la location est réalisée par un loueur professionnel par le biais de Zotcar).

Dans le cas où le Propriétaire ne respecte pas les présentes CGL son compte sera automatiquement supprimé.

Par ailleurs, le Propriétaire sera redevable d'une pénalité de 600 € par location ne respectant pas ces présentes CGL.

Le Propriétaire dispose d'un délai de 8 jours pour régulariser cette somme sous peine de procédure judiciaire.

12 RESILIATION

12.1 Résiliation par Zotcar

Zotcar peut à tout moment et de plein droit retirer l'accès au site en cas de :

- suspicion d'une utilisation frauduleuse du compte de l'utilisateur ;
- suspicion de fraude à l'assurance ;
- taux de réclamation anormalement élevé ;
- taux de sinistralité anormalement élevé ;
- problèmes répétitifs lors des locations du Membre ;
- taux de réponse d'un Propriétaire inférieur à 50% ;
- voiture non conforme à Zotcar ;
- un Membre contourne le site Zotcar.com ;
- un Membre a un comportement irrespectueux envers un autre Membre ou envers le personnel de Zotcar ;
- toute autre raison à la discrétion de Zotcar.

Toute violation de l'une quelconque des dispositions des CGL ainsi que toute fraude constatée (exemple: usurpation d'identité, détournement de carte bancaire, impayés, vol de véhicule, accidents ou dommages répétés ou volontaires, mauvais comportement, etc.) par ZOTCAR pourra donner lieu à l'inscription du profil sur notre liste d'exclusion. Les Membres inscrits sur la liste d'exclusion ne pourront plus louer ou mettre en location un véhicule sur la plateforme Zotcar.com.

12.2 Résiliation par un Membre

Les Membres peuvent à tout moment et sans motif renoncer au service Zotcar en informant leur souhait de clôturer leur compte en envoyant un email grâce au formulaire de contact disponible sur le site dans la rubrique Nous contacter.

13 IMPOTS ET TAXES

Les Membres sont informés que tout revenu tiré des services proposés sur la plateforme Zotcar.com peuvent faire l'objet d'une imposition ou d'une taxation. Les Membres sont seuls responsables de leurs déclarations fiscales et sociales liées à l'utilisation de la plateforme.

Il appartient aux Propriétaires de se renseigner :

- Sur le statut de professionnel ou de particulier qui lui est applicable au regard de son utilisation de la plateforme
- Sur l'ensemble des obligations légales, notamment fiscales et sociales, attachées à son statut juridique.
- Sur les sites des administrations : <https://www.impots.gouv.fr/>

Pour plus d'informations sur vos obligations sociales: cliquer ici.

Pour plus d'informations sur vos obligations fiscales : cliquer ici.

14 NEWSLETTER ET COURRIERS D'INFORMATIONS

En acceptant les présentes Conditions Générales de Location, le Membre accepte de recevoir par email, par courrier ou téléphone :

- Les offres promotionnelles Zotcar
- Les newsletters et autres informations relatives au développement du service et aux nouvelles fonctionnalités

Le Membre a la possibilité de se désinscrire de l'ensemble des newsletters et courriers d'information en nous adressant une demande par email grâce au formulaire de contact disponible sur le site dans la rubrique Nous contacter.

15 PROPRIETE INTELLECTUELLE

Zotcar est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux éléments textuels, graphiques, sonores, vidéographiques, logiciels ou de toute autre nature composant le service, notamment la marque ZOTCAR, à l'exception des informations renseignées par les Membres.

Le site zotcar.com et les applications mobiles Zotcar sont la propriété de la SAS Zotcar. Toute reproduction même partielle est subordonnée à l'autorisation préalable et écrite de la SAS Zotcar.

16 SIGNATURE NUMERIQUE

La signature manuscrite sur support électronique (tablette, smartphone, etc.) apposée par les Membres lors d'un contrat de location de Zotcar est admise conformément à la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000.

La signature valide l'état des lieux et permet de débiter ou de terminer une location.

16.1 Etat des lieux Weproov

Dans le cadre de l'offre Esprit Libre, Zotcar réalise des états des lieux sur smartphone ou tablette de manière numérique. Cet état des lieux fera office de contrat de location numérique de Zotcar.

17 LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

La loi française sera seule applicable aux présentes CGL à l'exclusion des règles de conflit. Tout différend relatif aux présentes Conditions Générales de Location sera porté devant les Tribunaux français compétents.